

# Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

---

## Déclaration du groupe Outre-mer

Depuis plus de 10 ans, la France a engagé des politiques volontaristes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il y a, d'abord eu le Grenelle de l'environnement puis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte avec à chaque fois des objectifs ambitieux à atteindre.

Si au niveau réglementaire, l'application de la loi est satisfaisante parce-que l'essentiel des textes d'application ont été pris, il reste, néanmoins beaucoup à faire sur le plan opérationnel.

En effet, les objectifs de rénovation de l'habitat sont loin d'être atteints notamment pour les logements les plus précaires. D'ailleurs, l'État lui-même ne s'impose pas cette obligation pour les bâtiments du tertiaire.

La mobilité durable dont l'aménagement et le développement des Transports commun en site propre se retrouve contrarié par la baisse des dotations aux collectivités.

De plus, malgré une baisse des ressources fossiles dans la consommation due aux potentiels d'énergies renouvelables, la capacité des réseaux, leur installation et leur modernisation restent encore longs et coûteux.

Outre-mer aussi, les objectifs de la loi sont ambitieux. Il s'agit d'atteindre les 50% d'énergies renouvelables en 2020 et d'arriver à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. Mais alors que les Outre-mer bénéficient d'un environnement favorable au développement des énergies renouvelables comme le photovoltaïque, l'éolien, les énergies marines, les biomasses ou encore la géothermie, la part du fossile dans la consommation d'énergie se situe encore entre 85% et 100 % selon les territoires.

Plusieurs difficultés ralentissent les avancées de la transition énergétique :

- d’abord, malgré des coûts de production moins élevés, la Commission de Régulation de l’Énergie entretient le paradoxe de privilégier les énergies fossiles au détriment du renouvelable ;
- s’agissant, ensuite de la mobilité, il n’existe pas à ce jour d’organisation suffisante de transports collectifs dans des territoires fortement dépendant des véhicules individuels ;
- enfin, le plan de rénovation énergétique des bâtiments récemment adopté ne comporte aucune disposition pour les Outre-mer.

L’investissement public mais aussi privés permettra de rectifier les trajectoires actuelles. Mais il faut surtout renforcer les moyens d’ingénierie des collectivités non seulement financière mais dans le montage de projets.

Les Outre-mer pourront peut-être atteindre les objectifs fixés par la loi transition énergétique mais qu’à condition d’adapter les stratégies globales pour chaque territoire. La Guyane qui compte une production de plus de 166 mégawatts dans son mix énergétique ne peut pas avancer comme la Martinique qui en compte 69.

Les potentiels et les initiatives sont nombreux mais il faut alors insuffler une dynamique collective.

Le groupe de l’Outre-mer a voté l’avis